



QUESTION ECRITE

**de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns**

Le 22 juin 2017

OBJET : Conséquences négatives de la suppression du redoublement

Madame la Ministre,

Plusieurs témoignages d'enseignants révèlent une grande augmentation d'élèves de 1^{ère} secondaire qui rendent des copies d'examen blanches depuis la suppression du redoublement en 2015.

Le but du tronc commun des deux premières années de secondaires est de gommer les inégalités entre les élèves mais il semble que c'est le contraire qu'on observe sur le terrain.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Quel bilan tirez-vous des deux ans de la suppression du redoublement en 1^{ère} secondaire ?
- Confirmez-vous cette augmentation d'élèves qui rendent des copies d'examen blanches depuis la suppression du redoublement ?
- Comment comptez-vous améliorer la situation ?



**Réponse à la question écrite n°822 de M. LEGASSE, Député,
du 20 juillet 2017 à Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de
l'Education**

Objet : Conséquences négatives de la suppression du redoublement

Monsieur le Député,

Il s'avère nécessaire de rappeler, une fois encore, les raisons pour lesquelles le recours à une année complémentaire doit rester exceptionnel entre la première et la deuxième année de l'enseignement secondaire, comme dans d'autres cycles du continuum pédagogique jusque 14 ans.

Une pédagogie centrée sur l'acquisition de compétences, mobilisant des savoirs et des savoir-faire préalablement structurés, induit un caractère spiralaire des apprentissages : itération des apprentissages, intégration progressive des savoirs et des savoir-faire dans le traitement de situations ou la résolution de problèmes, complexification graduée des mises en situation. L'acquisition des compétences s'inscrit dans un temps long, selon un processus par essai-erreur. Au terme de la première année d'un cycle, qu'il soit de deux ans ou de trois ans, seuls des acquis partiels sont évaluables dans la plupart des disciplines cumulatives. Ce n'est donc qu'au terme d'un cycle que des attendus certifiables peuvent porter sur des acquis globaux et systématisés.

Par ailleurs, lorsque l'élève présente des lacunes ou des difficultés, le passage de première année en deuxième année secondaire se fait avec un filet de soutien décrétalement formalisé : le plan individuel d'apprentissage (PIA). Celui-ci offre aux écoles une grande souplesse organisationnelle.

Un récent rapport du Service général de l'Inspection, qui m'a été remis en juillet dernier, signale néanmoins que la mise en œuvre du PIA est loin d'être



optimale dans les établissements audités. Un seul établissement visité respecte complètement le prescrit légal en matière d'élaboration d'un PIA : co-construction par l'équipe éducative, plan d'accompagnement élaboré à partir de l'analyse des difficultés et de l'identification des objectifs sur une période donnée, information des parents, engagement de l'élève, évaluation des progrès... Quant aux diverses formes de remédiation, à de rares exceptions près, il faut déplorer l'absence de diagnostic précis et individualisé des difficultés et de coordination entre enseignants en charge des cours d'une part et enseignants en charge de la remédiation d'autre part.

Pour approfondir le sujet, j'ai demandé au Service général de l'Inspection un nouveau rapport à l'échéance d'avril 2018. Dans la perspective de tirer les leçons utiles pour la mise en œuvre progressive du futur Tronc commun et pour la première implémentation de dispositifs de remédiation dès l'année scolaire 2018-2019, il convient de mesurer l'impact du report de l'année complémentaire au terme du degré plutôt qu'au cours de celui-ci, d'analyser les modalités de son implémentation dans les établissements, de relever les comportements des élèves et d'évaluer l'efficacité des dispositions pédagogiques alternatives rendues possibles par le PIA.

Avant de faire le procès de la limitation du redoublement, il importe donc de s'interroger sur la mise en œuvre effective d'alternatives pédagogiques efficaces et, en fonction des premières analyses, de veiller à outiller et soutenir les équipes sur le terrain. C'est dans cette perspective que j'inscris mon action dans le cadre des orientations données par les travaux du Pacte pour un Enseignement d'excellence.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education